

---

# Fiches thématiques

---

Emploi, salaires

## 3.1 Formation et emploi

Jusqu'au milieu des années 1990, le niveau de diplôme des jeunes a fortement progressé. Il s'est stabilisé depuis. Ainsi, 42 % des jeunes qui sortent de formation initiale entre 2009 et 2011 sont diplômés du supérieur, au lieu de 15 % environ à la fin des années 1970. L'obtention d'un **diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire** correspond au seuil minimum de qualification défini par l'Union européenne (repris par les critères de référence de la stratégie Europe 2020). En 2012, en France métropolitaine, 16 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas acquis un tel diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Les filles réussissent mieux leur parcours de formation que les garçons : 13 % d'entre elles n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 18 % des jeunes hommes.

Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes sont plus souvent au chômage que les actifs ayant davantage d'ancienneté sur le marché du travail. En 2012, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale se situe à 20,4 %, contre 9,8 % pour l'ensemble des actifs. À distance plus grande de la **sortie de formation initiale**, le taux de chômage diminue et atteint 12,0 % pour ceux qui ont achevé leurs études depuis cinq à dix ans.

Les jeunes peu diplômés sont plus exposés au chômage. Ainsi, en 2012, 46,9 % des jeunes actifs sortis depuis un à quatre ans du système éducatif sans diplôme ou avec seulement le brevet sont au chômage. En comparaison, le taux de chômage des titulaires d'un CAP ou d'un BEP également sortis depuis un à quatre ans est de 27,7 % et celui des diplômés du supérieur long se situe juste en dessous de 10 %. Quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail mais il subsiste toujours un écart entre diplômés et non-diplômés.

Les jeunes actifs occupent d'autant moins fréquemment des emplois temporaires (intérim, contrats à durée déterminée, contrats aidés, stages, etc.) qu'ils sont diplômés. Parmi les jeunes actifs ayant un emploi, 26 % des diplômés de l'enseignement supérieur long ont un contrat à durée limitée, alors que c'est le cas de 47 % des personnes titulaires au plus d'un brevet des collèges.

En début de vie active, le diplôme a aussi une forte influence sur le salaire. En 2012, un à quatre ans après la fin des études, le salaire médian des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long est supérieur à celui des diplômés du supérieur court (1 770 euros nets mensuels contre 1 450 euros, tous temps de travail confondus). Les débutants titulaires d'un baccalauréat (1 220 euros), d'un CAP-BEP (1 200 euros) ou peu diplômés (1 100 euros) ont un salaire médian proche du Smic à temps plein. Les diplômés du supérieur perçoivent des salaires plus élevés car ils ont des emplois plus qualifiés et travaillent rarement à temps partiel. Parmi les sortants de l'enseignement secondaire, les jeunes femmes sont particulièrement concernées par les emplois à temps partiel. Ainsi, 42 % des débutantes qui possèdent un CAP-BEP et ont un emploi travaillent à temps partiel contre seulement 10 % de leurs homologues masculins. Lors des périodes de ralentissement économique, la situation des débutants se dégrade davantage que celle de l'ensemble des actifs. Ainsi, entre 2008 et 2009, le taux de chômage des jeunes ayant terminé leur formation depuis un à quatre ans s'est accru de 5,8 points et celui de l'ensemble des actifs de 1,7 point. Le taux de chômage des jeunes actifs a légèrement reculé entre 2010 et 2011 mais il est à nouveau en hausse en 2012, atteignant la même valeur qu'en 2009, soit 20,4 %. Cette hausse a touché tous les débutants, quel que soit leur niveau de diplôme. ■

### Définitions

**Diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire** : cette catégorie rassemble les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les brevets d'études professionnelles (BEP), les baccalauréats ainsi que les diplômes équivalents (niveau V ou IV).

**Sortie de formation initiale** : première interruption d'au moins un an du parcours de formation (études scolaires ou universitaires, y compris l'apprentissage s'il s'est effectué dans la continuité de la scolarité).

### Pour en savoir plus

- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Portrait de la population »).
- « Repères et références statistiques », Depp, édition 2012.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2013 à paraître.
- « Femmes et hommes en début de carrière », *Insee Première* n° 1284, février 2010.

## 1. Niveau de diplôme et d'inscription le plus élevé des jeunes de 20-24 ans

en %

	2003	2006	2009	2012			
				Ensemble	Ensemble		
					(en milliers)	Hommes	Femmes
<b>Diplômés</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>3 125</b>	<b>82</b>	<b>87</b>
Enseignement supérieur, bac et équivalents	64	66	66	70	2 583	65	74
CAP-BEP	19	17	18	14	542	17	13
<b>Sortis sans diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire en...</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>576</b>	<b>18</b>	<b>13</b>
classe de terminale	5	4	4	3	143	4	3
dernière année de CAP ou BEP	5	4	4	4	131	5	3
année de 2 <sup>de</sup> ou 1 <sup>re</sup> de bac général ou technologique	1	2	2	2	58	2	1
1 <sup>er</sup> cycle, 1 <sup>re</sup> année de CAP ou BEP	6	7	6	7	244	7	6
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>3 701</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp, Insee.

## 2. Taux de chômage au sens du BIT en 2012 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la fin des études initiales @

en %

	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplôme de l'enseignement supérieur long <sup>1</sup>	9,9	5,6	<b>5,6</b>
Diplôme de l'enseignement supérieur court <sup>2</sup>	11,0	6,3	<b>5,7</b>
Baccalauréat	22,0	11,0	<b>10,0</b>
CAP, BEP	27,7	17,0	<b>9,7</b>
Aucun diplôme, certificat d'études ou brevet	46,9	31,5	<b>16,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20,4</b>	<b>12,0</b>	<b>9,8</b>

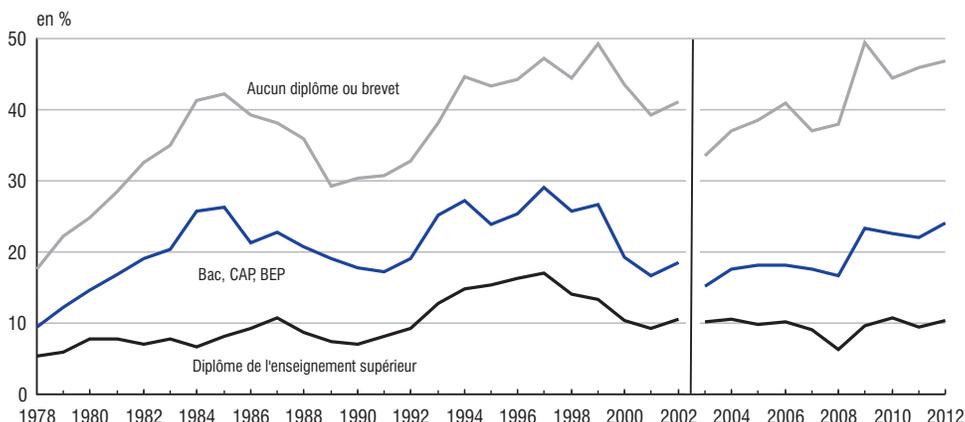
1. Notamment licence, master, doctorat, écoles de commerce et d'ingénieur.

2. Notamment DUT, BTS, Deug, diplômes paramédicaux et sociaux.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2012.

## 3. Taux de chômage au sens du BIT selon le diplôme, 1 à 4 ans après la fin des études initiales



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : les taux de chômage présentés dans ce graphique correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation d'Eurostat, adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 3.2 Population active

En moyenne en 2012, la **population active** est estimée à 28,6 millions de personnes en France métropolitaine, selon l'**enquête Emploi**, dont 14,9 millions d'hommes et 13,6 millions de femmes. Le **taux d'activité** des personnes âgées de 15 à 64 ans augmente par rapport à 2011, de 0,6 point, et s'établit à 70,9 %.

Cette augmentation est due à la hausse de 2,5 points du taux d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans, qui s'établit à 61,1 % en 2012. Celui-ci augmente pour la quatrième année consécutive, avec une accélération en 2012 tirée par la vigueur du taux d'emploi des seniors. Les années précédentes, les départs à la retraite des premières générations de *baby-boom* avaient pesé sur son évolution.

Les réformes récentes des retraites sont la principale raison du dynamisme du taux d'activité des seniors. Pour les 55-64 ans, l'accélération du taux d'activité est encore plus vive, il gagne 3,5 points en 2012, et 7,9 points depuis 2008. L'**espérance apparente d'activité** à 50 ans des 50-64 ans, qui permet de neutraliser les effets démographiques, s'établit à 9,1 ans, en progression bien plus rapide en 2012 (+ 0,4 année) qu'entre 2009 et 2011 (+ 0,2 année par an), ou de 2003 à 2008 (+ 0,1 année par an).

La hausse du taux d'activité des personnes de 50 ans ou plus masque la poursuite de la baisse du taux d'activité avant 50 ans. Le taux d'activité des 25-49 ans baisse en effet légèrement, de 0,1 point, atteignant 88,9 %, soit un

niveau proche de celui de 2007. Quant au taux d'activité des 15-24 ans, il baisse de 0,6 point et retrouve son niveau de 2002.

En 2012, les taux d'activité des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans s'établissent respectivement à 75,3 % et 66,6 %, tous deux en hausse sous l'effet de l'augmentation du taux d'activité des hommes et des femmes de 50 à 64 ans. Le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans s'est stabilisé depuis 2010, après une augmentation quasi ininterrompue depuis 1975. Pour ces âges, le taux d'activité féminine a augmenté moins vite à la fin des années 2000 que par le passé, et il baisse même légèrement depuis 2010 (- 0,4 point). Le taux d'activité des hommes de 25 à 49 ans baisse lui aussi à nouveau en 2012 (- 0,2 point, soit - 1,0 point depuis 2008). Entre 2009 et 2012, les taux d'activité des jeunes hommes et des jeunes femmes (15-24 ans) ont baissé de 2,2 points, et s'établissent respectivement à 40,6 % et 34,0 % en 2012.

Selon les dernières projections de l'Insee, le nombre d'actifs augmenterait fortement jusqu'en 2025, puis se stabiliserait, avant de repartir à la hausse à partir de 2035 si la fécondité demeurait à un niveau élevé. Il serait de 30,1 millions en 2030 et de 31,2 millions en 2060. La hausse de l'activité des 60-64 ans se poursuivrait jusqu'en 2050, sous l'effet combiné des réformes des retraites et de l'allongement de la durée des études. ■

### Définitions

La **population active** regroupe les personnes en emploi (la population active occupée) et les chômeurs ; ces concepts sont entendus ici selon les définitions BIT (voir *fiches 3.3 et 3.4*).

L'**enquête Emploi**, réalisée par l'Insee depuis 1950, est la source statistique qui permet de mesurer le chômage et l'emploi au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, la durée du travail, les emplois précaires et permet de mieux cerner les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, elle est trimestrielle et réalisée en continu au cours de chaque trimestre.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Pour une année donnée, l'**espérance apparente d'activité** est la somme des taux d'activité à chaque âge observés cette année. Cet indicateur est un résumé de l'activité de l'année, indépendant de la structure démographique de la population : il représente l'activité d'une génération fictive qui aurait les mêmes comportements à chaque âge que ceux observés pendant l'année. Cet indicateur ne tient pas compte des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, d'où le qualificatif « apparente ».

**Avertissement : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013, voir *fiche 3.4*.**

### Pour en savoir plus

- « Projections à l'horizon 2060 : des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2012 », *Insee Résultats* n° 138 soc, janvier 2013.
- « Rechercher et retrouver un emploi après 55 ans », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Voir aussi : *fiches 3.3 et 3.4*

## 1. Population active et taux d'activité @

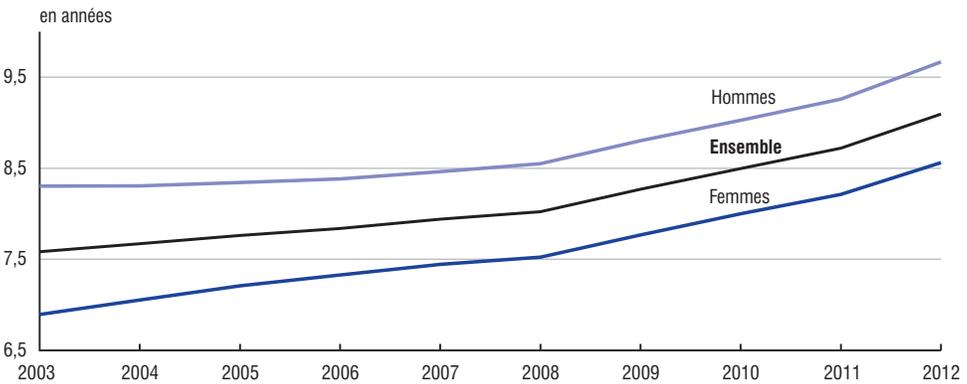
	en moyenne annuelle							
	1980	1990	2000	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Population active totale (en milliers)</b>	<b>23 879</b>	<b>24 886</b>	<b>26 260</b>	<b>27 950</b>	<b>28 207</b>	<b>28 309</b>	<b>28 345</b>	<b>28 566</b>
Hommes	14 157	13 978	14 176	14 681	14 776	14 813	14 811	14 927
Femmes	9 722	10 908	12 084	13 269	13 431	13 496	13 534	13 639
<b>Taux d'activité des 15-64 ans (en %)</b>	<b>70,0</b>	<b>67,1</b>	<b>69,0</b>	<b>70,0</b>	<b>70,4</b>	<b>70,4</b>	<b>70,3</b>	<b>70,9</b>
Hommes	83,3	75,8	75,3	74,7	75,0	74,9	74,7	75,3
Femmes	56,8	58,5	62,9	65,4	66,0	66,1	66,1	66,6
15-24 ans	54,8	43,9	36,8	38,4	39,5	38,9	37,9	37,3
25-49 ans	81,9	85,9	87,8	89,4	89,5	89,4	89,0	88,9
50-64 ans	59,7	47,4	52,9	55,9	56,9	57,6	58,6	61,1
<i>dont : 55-64 ans</i>	<i>50,6</i>	<i>34,0</i>	<i>32,0</i>	<i>40,0</i>	<i>41,5</i>	<i>42,6</i>	<i>44,4</i>	<i>47,9</i>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : en moyenne en 2012, 70,9 % de la population en âge de travailler (conventionnellement de 15 à 64 ans) est active (en emploi ou au chômage).

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1980-2012.

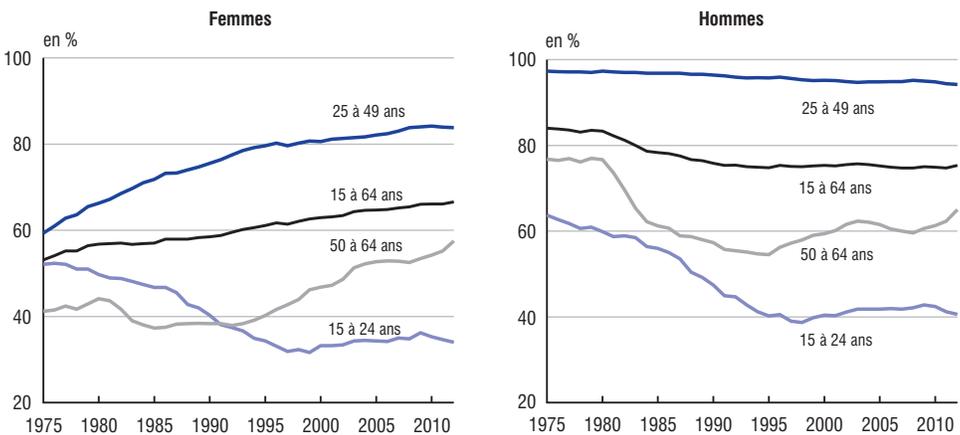
## 2. Espérance apparente d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 50 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2003-2012.

## 3. Évolution du taux d'activité selon le sexe et la tranche d'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2012.

## 3.3 Emploi

En moyenne en 2012, 25,8 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine, selon les données de l'**enquête Emploi**.

Le taux d'emploi des 15-64 ans augmente de 0,1 point en 2012, et s'établit à 63,9 %. Le taux d'emploi des hommes est en léger repli (- 0,2 point) à l'inverse de celui des femmes (+ 0,3 point). Les évolutions du taux d'emploi sont encore plus contrastées entre les seniors et les moins de 50 ans. En effet, le taux d'emploi des personnes de moins de 50 ans continue de baisser (- 1,5 point pour les 15-24 ans, - 0,7 point pour les 25-49 ans en 2012). Au total depuis 2008, le taux d'emploi des 15-24 ans a diminué de 2,9 points et celui des 25-49 ans de 2,7 points. En revanche, entre 50 et 64 ans, le taux d'emploi bondit de 2,0 points en 2012, et de 3,6 points depuis 2008. Cette hausse est encore plus forte pour les personnes âgées de 55 à 64 ans : + 3,0 points en un an, et + 6,3 points depuis 2008. Les nombreux départs à la retraite des premières générations du *baby-boom* ont pesé jusqu'en 2008 sur l'évolution du taux d'emploi. Le **taux d'emploi sous-jacent** permet de corriger l'évolution des taux d'emploi de ces effets de structure démographique : le taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans augmente aussi fortement en 2012 (+ 2,9 points), et de 10,3 points depuis 2005, sous l'effet du recul de l'âge des départs en retraite.

En 2012, près de 9 actifs occupés sur 10 sont salariés. Le salariat est plus fréquent chez les femmes (92,3 %) que chez les hommes (85,1 %). Parmi les salariés, 22,1 % travaillent dans la fonction publique en 2012. Les formes particulières d'emploi (contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage) représentent 12,0 % de l'emploi total, soit le niveau d'avant-crise. Cette proportion avait baissé en 2008 et 2009 : les formes particulières d'emploi ont été les premières à subir les effets de la mauvaise conjoncture via un moindre recours à ces contrats, avant que les contrats à durée indéterminée (CDI) ne soient également affectés en 2009 et en 2010. À partir de mi-2009, l'intérim est reparti à la hausse, suivi par les CDD, alors que le nombre de CDI diminuait. Depuis 2011, les taux d'emploi en CDI ou selon des formes particulières sont demeurés relativement stables.

En 2012, 18,0 % des personnes en emploi sont à temps partiel. Depuis 2008, la part des personnes à temps partiel a augmenté de 1,0 point ; la hausse a été plus forte pour les hommes (+ 1,2 point) que pour les femmes (+ 0,7 point). L'écart entre les hommes et les femmes reste cependant très élevé : en 2012, 6,9 % des hommes en emploi sont à temps partiel, contre 30,2 % des femmes en emploi.

En moyenne sur l'année 2012, le **sous-emploi au sens du BIT** concerne 5,3 % des actifs occupés, soit 0,2 point de plus qu'en 2011. Ainsi, 1,4 million de personnes en France métropolitaine travaillent moins qu'elles ne le souhaiteraient. ■

### Définitions

Les personnes qui sont en **emploi au sens du BIT** (les « actifs occupés ») sont celles qui ont travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée.

**Enquête Emploi** : voir *fiche 3.2*.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

Le **taux d'emploi sous-jacent** est la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Non pondéré par la taille des cohortes, il permet de neutraliser les effets de composition démographique, particulièrement importants avec l'arrivée depuis 2001 des premières cohortes du *baby-boom* dans la tranche d'âge des 55 ans et plus, qui affectent fortement le niveau du taux d'emploi effectif de cette tranche d'âge.

Le **sous-emploi au sens du BIT** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire ainsi que toutes les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

**Avertissement** : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013, voir *fiche 3.4*.

### Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2012 », *Insee Première* n° 1466, septembre 2013.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2012 », *Insee Résultats* n° 138 soc, janvier 2013.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Voir aussi : *fiches 3.2, 3.4 et 6.3*.

## 1. Statut d'emploi, catégorie socioprofessionnelle et situation de sous-emploi des actifs occupés en 2012

en moyenne annuelle

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)
<b>Ensemble</b>	<b>13 476</b>	<b>100,0</b>	<b>12 278</b>	<b>100,0</b>	<b>25 754</b>	<b>100,0</b>
Personnes en situation de sous-emploi	384	2,8	969	7,9	1 353	5,3
<b>Par statut</b>						
Non-salariés	2 014	15,0	941	7,7	2 956	11,5
Salariés	11 462	85,1	11 337	92,3	22 799	88,5
Intérimaires	348	2,6	154	1,3	502	2,0
Apprentis	240	1,8	150	1,2	390	1,5
Contrats à durée déterminée	877	6,5	1 301	10,6	2 179	8,5
Contrats à durée indéterminée	9 996	74,2	9 732	79,3	19 727	76,6
<b>Par catégorie socioprofessionnelle</b>						
Agriculteurs exploitants	365	2,7	143	1,2	507	2,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 209	9,0	453	3,7	1 662	6,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 782	20,7	1 859	15,1	4 641	18,0
Professions intermédiaires	3 093	23,0	3 255	26,5	6 349	24,7
Employés	1 695	12,6	5 552	45,2	7 247	28,1
Ouvriers	4 330	32,1	1 017	8,3	5 347	20,8

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre 2012.

## 2. Taux d'emploi selon le sexe et l'âge @

en %

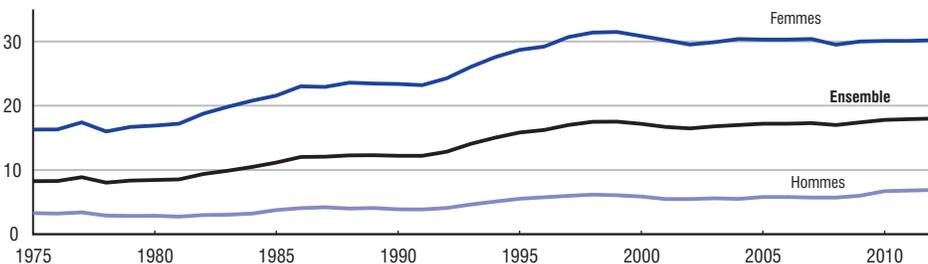
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Ensemble des 15-64 ans</b>	<b>63,7</b>	<b>63,6</b>	<b>64,3</b>	<b>64,8</b>	<b>64,0</b>	<b>63,9</b>	<b>63,8</b>	<b>63,9</b>
<i>dont : en équivalent-temps plein</i>	59,2	59,2	59,9	60,5	59,6	59,4	59,4	59,5
<b>Sexe</b>								
Hommes de 15-64 ans	69,1	68,9	69,1	69,5	68,3	68,1	68,1	67,9
Femmes de 15-64 ans	58,4	58,6	59,6	60,2	59,8	59,7	59,7	60,0
<b>Âge</b>								
15-24 ans	30,2	29,8	31,0	31,3	30,3	30,0	29,5	28,4
25-49 ans	81,2	81,6	82,4	83,6	82,3	81,9	81,6	80,9
50-64 ans	53,6	53,2	53,2	53,2	53,4	53,9	54,8	56,8
<i>dont : 55-64 ans</i>	38,5	38,1	38,2	38,2	39,0	39,8	41,5	44,5
<i>Taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans</i>	34,0	34,3	35,2	36,0	37,5	39,1	41,4	44,3

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2005-2012.

## 3. Proportion d'actifs occupés à temps partiel @

en %



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2012.

## 3.4 Chômage

En moyenne en 2012, 2,8 millions de personnes sont au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine selon l'**enquête Emploi**. Le **taux de chômage** s'élève à 9,8 % de la population active en moyenne annuelle, en hausse de 0,6 point par rapport à 2011.

Le taux de chômage augmente de 1,8 point en moyenne annuelle pour les jeunes actifs de 15 à 24 ans, de 0,7 point chez les 25-49 ans, et de 0,5 point chez les 50 ans ou plus. Selon l'âge, les taux de chômage s'établissent à des niveaux très différents : 23,9 % pour les 15-24 ans, 9,0 % pour les 25-49 ans et 6,8 % pour les personnes de 50 ans et plus. Ils reflètent néanmoins des comportements spécifiques sur le marché du travail (composé des personnes en emploi et des personnes au chômage au sens du BIT). Ainsi, une majorité de jeunes de 15 à 24 ans poursuivent leurs études à l'écart du marché du travail et sont donc inactifs. Rapportée à l'ensemble de la population des 15-24 ans (actifs et inactifs), la proportion de chômeurs est ainsi de 8,9 % en 2012, soit 0,9 point au-dessus des 25-49 ans.

En moyenne, le taux de chômage des hommes augmente en 2012 de 1,0 point, et celui des femmes augmente plus faiblement, de 0,3 point. Les hommes, qui avaient bénéficié des créations d'emploi en 2010 et début 2011, ont été plus touchés par les suppressions d'emploi intervenues depuis la mi-2011, notamment dans l'intérim.

En 2012, seuls les cadres ont été épargnés par la hausse du chômage ; pour les autres catégories sociales, le taux de chômage a augmenté de 0,4 point pour les professions intermédiaires à 1,9 point pour les ouvriers non qualifiés. Le taux de chômage des ouvriers non qualifiés est, en 2012, 5,5 fois plus élevé que le taux de chômage des cadres, contre 4,9 fois il y a un an.

En lien avec l'afflux de nouveaux chômeurs, la part des **chômeurs de longue durée** dans le chômage avait mécaniquement baissé en 2009, puis était remontée jusqu'à retrouver en 2011 son niveau d'avant la crise. En 2012 cette part se replie légèrement : 40,8 % des chômeurs sont au chômage depuis plus d'un an. La part des personnes au chômage depuis deux ans ou plus a augmenté en 2010 et 2011 ; elle se stabilise à 20,2 % des chômeurs en 2012. ■

### Définitions

Le **chômage au sens du BIT** : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

**Enquête Emploi** : voir fiche 3.2.

Le **taux de chômage** représente la part des chômeurs dans la population active (les personnes en emploi, c'est-à-dire les « actifs occupés », et les personnes au chômage).

Un **chômeur de longue durée** est un actif au chômage depuis plus d'un an.

### Avertissement

- En 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Certaines reformulations de questions ont joué sur la teneur des réponses d'une petite proportion des personnes enquêtées. Ceci a un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs tirés de l'enquête Emploi (en particulier les taux d'emploi, de chômage et d'activité), mais n'affecte pas les variations d'un trimestre à l'autre. Pour plus de précisions, se reporter à [www.insee.fr/fr/indicateurs/ind14/20130905/CP\\_chomage\\_050913.pdf](http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind14/20130905/CP_chomage_050913.pdf)
- Dans cet ouvrage, les chiffres tirés de l'enquête Emploi sont tous antérieurs à 2013, donc sont produits à partir des réponses à l'ancien questionnaire.

### Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 2013-037, juin 2013.
- *Note de conjoncture*, Insee, juin 2013.
- Voir aussi : *fiches* 3.2, 3.3 et 6.3.

## 1. Chômage au sens du BIT selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

	en moyenne annuelle									
	1980 <sup>1</sup>	1990	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
<b>Nombre de chômeurs (en milliers)</b>	<b>1 276</b>	<b>1 976</b>	<b>2 239</b>	<b>2 223</b>	<b>2 064</b>	<b>2 573</b>	<b>2 635</b>	<b>2 604</b>	<b>2 811</b>	
Hommes	524	862	1 023	1 092	1 014	1 316	1 329	1 295	1 451	
Femmes	752	1 113	1 215	1 131	1 050	1 257	1 306	1 309	1 361	
<b>Taux de chômage (en %)</b>	<b>5,3</b>	<b>7,9</b>	<b>8,5</b>	<b>8,0</b>	<b>7,4</b>	<b>9,1</b>	<b>9,3</b>	<b>9,2</b>	<b>9,8</b>	
<b>Par sexe</b>										
Hommes	3,7	6,2	7,2	7,5	6,9	8,9	9,0	8,7	9,7	
Femmes	7,7	10,2	10,1	8,6	7,9	9,4	9,7	9,7	10,0	
<b>Par âge</b>										
15-24 ans	11,9	15,4	16,3	19,1	18,6	23,2	22,9	22,1	23,9	
25-49 ans	3,7	6,9	8,0	7,2	6,5	8,0	8,3	8,3	9,0	
50 ans ou plus	4,1	5,8	6,4	5,3	4,9	6,0	6,3	6,3	6,8	
<b>Par catégorie socioprofessionnelle</b>										
Cadres	3,2	3,3	4,1	3,2	3,0	3,8	3,9	3,8	3,7	
Professions intermédiaires	3,8	3,8	4,9	4,6	4,0	5,3	4,9	5,0	5,4	
Employés	6,5	9,0	9,5	8,2	7,4	8,8	9,5	9,8	10,3	
Ouvriers	7,9	10,0	9,9	10,6	10,2	13,1	13,4	12,9	14,4	
<i>dont : ouvriers qualifiés</i>	6,2	6,8	7,1	7,5	7,4	9,2	9,9	9,6	11,0	
<i>ouvriers non qualifiés<sup>2</sup></i>	9,8	14,0	14,3	15,8	15,3	19,9	19,4	18,5	20,4	
Rapport ouvriers non qualifiés / cadres <sup>3</sup>	3,1	4,2	3,5	5,0	5,1	5,3	4,9	4,9	5,5	

1. Pour la catégorie socioprofessionnelle, il s'agit de données de 1982.

2. Y compris ouvriers agricoles.

3. Ce rapport figure dans la liste d'indicateurs de base proposée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) pour suivre l'évolution des inégalités sociales (voir *Annexe - Indicateurs d'inégalités sociales*).

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1980-2012.

## 2. Part du chômage de longue durée selon l'âge

	en moyenne annuelle, en %									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
<b>Personnes au chômage depuis un an ou plus<sup>1</sup></b>	<b>40,8</b>	<b>41,3</b>	<b>42,3</b>	<b>40,4</b>	<b>37,8</b>	<b>35,4</b>	<b>40,4</b>	<b>41,6</b>	<b>40,8</b>	
15 à 24 ans	23,6	23,9	25,4	24,7	24,5	25,7	30,0	28,3	28,5	
25 à 49 ans	42,1	43,0	44,2	41,3	38,7	35,3	40,9	41,9	40,1	
50 ans ou plus	61,2	61,8	61,9	61,1	55,7	51,9	53,8	57,8	57,9	
<b>Personnes au chômage depuis deux ans ou plus<sup>1</sup></b>	<b>19,9</b>	<b>20,8</b>	<b>21,2</b>	<b>21,6</b>	<b>18,7</b>	<b>16,3</b>	<b>18,6</b>	<b>20,2</b>	<b>20,2</b>	

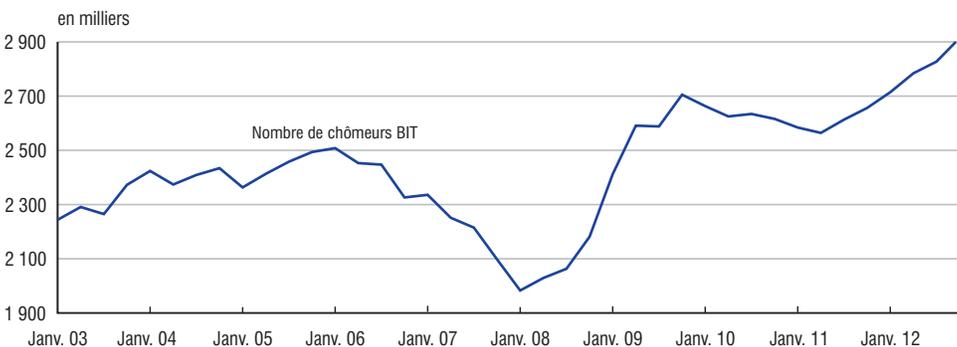
1. La proportion de chômeurs d'un an ou plus ou de deux ans ou plus est calculée sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2012, 28,5 % des chômeurs de 15 à 24 ans sont au chômage depuis un an ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 3. Chômage



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : données corrigées des variations saisonnières en moyenne trimestrielle.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 3.5 Politiques du marché du travail

En 2012, les **entrées** dans les **dispositifs ciblés de la politique de l'emploi** augmentent globalement en France métropolitaine : les entrées en emplois aidés dans le secteur non marchand et en formation sont en hausse tandis que celles en emplois aidés marchands et en dispositifs de retrait d'activité diminuent. Les sorties de ces dispositifs étant plus nombreuses que les entrées, le nombre de bénéficiaires en fin d'année poursuit la baisse entamée en 2010 et s'établit à 1,6 million.

Dans le secteur marchand, les entrées en contrats en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) amorcent une légère baisse, en lien avec la dégradation de la conjoncture ; les entrées en contrats aidés hors alternance et dans les autres dispositifs du secteur marchand diminuent encore cette année mais plus modérément. Le contrat unique d'insertion (CUI) a été introduit en France métropolitaine le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et étendu aux Dom en 2011. Dans le secteur marchand, le CUI-CIE (contrat initiative emploi) a pris le relais du CIE et du CI-RMA (contrat insertion-revenu minimum d'activité). En 2012, les embauches en CUI-CIE sont restées stables. Les entrées dans le volet marchand des emplois d'avenir – dispositif entré en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2012 et destiné aux jeunes en difficulté – ont été marginales en 2012. Entre fin 2011 et fin 2012, le nombre total de bénéficiaires d'un emploi aidé marchand a diminué (- 34 000).

Dans le secteur non marchand, le CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) s'est substitué au CAE et au contrat d'avenir (CAV) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Après avoir baissé en 2011, les entrées en CUI-CAE sont

remontées à 398 000 en 2012. Cette hausse est induite par l'augmentation de l'enveloppe initialement prévue par la loi de finances, ainsi que par la sollicitation des conseils généraux pour accroître, comme dans le secteur marchand, le nombre de contrats conclus avec des bénéficiaires du RSA socle. Les entrées en emplois d'avenir non marchands se sont élevées à 1 200 entre novembre et décembre 2012. Fin 2012, le nombre de bénéficiaires d'un emploi aidé non marchand est quasiment stable (- 3 000) après une forte contraction en 2011 (- 50 000).

Plus largement, en 2011, les **dépenses pour les politiques du marché du travail** s'élèvent à 46,75 milliards d'euros en France, soit 2,3 % du PIB. Après les fortes hausses observées en 2009 et 2010, elles baissent en 2011, de 7 % en euros courants, retrouvant un niveau assez proche de celui de 2009. Les dépenses d'indemnisation du chômage, qui en constituent la principale composante avec 28,0 Md€, ont à peine fléchi en 2011 (- 0,1 %). Les moyens affectés au Service public de l'emploi (5,0 Md€) diminuent également après deux années de forte hausse. Mais la baisse provient principalement des dépenses pour les politiques actives, qui descendent à 13,6 Md€ en 2011, soit une baisse de 15,5 %. Ces mesures actives incluent notamment les contrats aidés du secteur non marchand (2,8 Md€), en baisse de 32 % (après une hausse de 42 % en 2010), et la formation des demandeurs d'emploi (7,2 Md€, dont 1,8 Md€ pour les aides et exonérations en faveur d'apprentis et 1,4 Md€ pour les allocations de reclassement professionnel). ■

### Définitions

Les **entrées** comprennent les entrées initiales et les reconductions de contrats.

Les **dispositifs ciblés de la politique de l'emploi** désignent les mesures de la politique d'emploi destinées aux personnes éprouvant des difficultés à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail : aides à l'emploi, stages de formation pour les jeunes et les demandeurs d'emploi ou mesures de retrait d'activité anticipé.

Les **dépenses pour les politiques du marché du travail** correspondent aux dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail. Les dépenses de formation continue, les aides ou exonérations de cotisations sociales « zonées » et les dispositifs sectoriels sont exclus.

### Pour en savoir plus

- « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2010 », *Dares Analyses* n° 007, janvier 2013.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, juin 2013.
- « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.

## 1. Flux d'entrées dans les divers dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

	en milliers				
	2009	2010	2011	2012	Évolution entre 2011 et 2012 (en %)
<b>Emplois aidés dans le secteur marchand</b>	<b>772</b>	<b>803</b>	<b>758</b>	<b>741</b>	<b>- 2,3</b>
<i>dont : contrats en alternance</i>	425	428	459	448	- 2,4
<i>contrats hors alternance</i>	117	113	53	51	- 3,5
<b>Emplois aidés dans le secteur non marchand</b>	<b>359</b>	<b>377</b>	<b>357</b>	<b>400</b>	<b>12,1</b>
<i>dont : contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	///	377	357	398	11,7
<i>emplois d'avenir non marchands</i>	///	///	///	1	///
<i>contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)</i>	260	///	///	///	///
<i>contrats d'avenir (CAV)</i>	98	///	///	///	///
<b>Formation des demandeurs d'emploi</b>	<b>660</b>	<b>730</b>	<b>682</b>	<b>706</b>	<b>3,6</b>
<b>Retraits d'activité</b>	<b>79</b>	<b>59</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>- 88,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 871</b>	<b>1 969</b>	<b>1 823</b>	<b>1 850</b>	<b>1,4</b>

Champ : France métropolitaine.

Note : les entrées comprennent les entrées initiales et les reconductions. L'emploi marchand aidé comprend les contrats aidés du secteur marchand hors alternance (CUI-CIE, emplois d'avenir marchands, CIE, CI-RMA et SEJE), les contrats en alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), les exonérations zonées, l'insertion par l'activité économique, l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE) et l'accompagnement des restructurations. L'emploi non marchand aidé correspond aux contrats aidés du secteur non marchand (CUI-CAE, emplois d'avenir non marchands, CAE, CAV, emplois jeunes, CEC et CES). La formation des demandeurs d'emploi inclut ici les contrats de transition professionnelle et les conventions de reclassement personnalisé. Les séries sur la formation des demandeurs d'emploi ont été révisées suite à une modification des sources utilisées.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle Emploi.

## 2. Bénéficiaires de dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

	nombre de bénéficiaires au 31 décembre, en milliers				
	2009	2010	2011	2012	Évolution entre 2011 et 2012 (en %)
<b>Emplois aidés dans le secteur marchand</b>	<b>1 005</b>	<b>1 001</b>	<b>994</b>	<b>960</b>	<b>- 3,4</b>
<i>dont : contrats en alternance</i>	568	566	593	588	- 1,0
<i>contrats hors alternance</i>	96	64	44	26	- 40,4
<b>Emplois aidés dans le secteur non marchand</b>	<b>247</b>	<b>254</b>	<b>205</b>	<b>202</b>	<b>- 1,2</b>
<i>dont : contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	///	241	204	201	- 1,7
<i>emplois d'avenir non marchands</i>	///	///	///	1	///
<i>contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)</i>	176	8	///	///	///
<i>contrats d'avenir (CAV)</i>	69	5	///	///	///
<b>Formation des demandeurs d'emploi</b>	<b>295</b>	<b>334</b>	<b>281</b>	<b>302</b>	<b>7,6</b>
<b>Retraits d'activité</b>	<b>412</b>	<b>330</b>	<b>202</b>	<b>120</b>	<b>- 40,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 958</b>	<b>1 919</b>	<b>1 682</b>	<b>1 584</b>	<b>- 5,8</b>

Champ : France métropolitaine.

Note : voir note figure 1. Les données présentées sont issues de séries corrigées des variations saisonnières.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle Emploi.

## 3. Dépenses pour les politiques du marché du travail

	en millions d'euros courants					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Services</b>						
Services du marché du travail <sup>1</sup>	4 357	4 237	4 006	4 894	5 879	5 048
<b>Mesures actives</b>						
Formation professionnelle	5 194	5 685	5 491	6 856	7 363	7 153
Incitations à l'emploi <sup>2</sup>	2 206	2 089	1 963	1 835	2 086	1 167
Emploi protégé <sup>3</sup>	1 196	1 253	1 338	1 429	1 438	1 426
Création directe d'emplois <sup>4</sup>	3 548	3 882	2 984	2 958	4 201	2 846
Aide à la création d'entreprise <sup>5</sup>	173	490	612	738	1 056	1 053
<b>Soutiens</b>						
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi <sup>6</sup>	24 168	22 666	22 338	26 747	27 942	27 924
Prétraitements	817	795	452	296	198	130
<b>Ensemble</b>	<b>41 660</b>	<b>41 096</b>	<b>39 185</b>	<b>45 751</b>	<b>50 163</b>	<b>46 748</b>
Ensemble en % de PIB	2,32	2,18	2,03	2,43	2,59	2,34

1. Services assurés par les services publics de l'emploi et autres organismes, qui assurent l'accompagnement et facilitent l'insertion des demandeurs d'emploi ou assistent les employeurs dans le recrutement de personnel. – 2. Contributions aux coûts salariaux afin de faciliter le recrutement de chômeurs ou d'autres groupes particuliers (emplois aidés dans le secteur marchand). – 3. Mesures pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. – 4. Mesures qui créent des emplois supplémentaires pour des chômeurs de longue durée ou des personnes ayant des difficultés particulières d'insertion (emplois aidés dans le secteur non marchand). – 5. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus. – 6. Prestations chômage (assurance et solidarité) ou de chômage partiel.

Champ : France.

Source : Dares pour Eurostat (Base de données « Politiques du marché du travail »).

## 3.6 Durée et conditions de travail

En 2012, la **durée hebdomadaire moyenne du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi est de 37,9 heures en France métropolitaine : 41,1 heures pour celles à temps complet et 23,0 heures pour celles à temps partiel. Cette durée moyenne, après avoir diminué avec le passage progressif à une **durée légale hebdomadaire du travail** à 35 heures, est stable depuis 2003. La durée hebdomadaire moyenne du travail est largement supérieure chez les indépendants : 54,7 heures pour les agriculteurs et 49,2 heures pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise en 2012.

Certaines personnes ont des horaires de travail atypiques, de façon régulière ou occasionnelle. Travailler le samedi concerne un peu plus de la moitié des personnes de 15 ans ou plus en emploi et le dimanche, un travailleur sur trois. La proportion d'agriculteurs et d'artisans-commerçants qui déclare travailler le soir, le samedi ou le dimanche, est de loin supérieure à celle des salariés. Les cadres sont plus concernés que les autres salariés par le travail à domicile (44 %) ou le soir (51 %), et les ouvriers par les horaires alternés (15 %) ou le travail de nuit (20 %).

En 2010, les salariés affiliés au régime général de la Sécurité sociale ont subi 22 **accidents du travail** avec arrêt de travail pour un million d'heures travaillées. En cinq ans, ce taux a

baissé de 11 %. Comparé à l'ensemble, les accidents du travail sont deux fois plus fréquents dans la construction. Le secteur de la santé, l'hébergement médico-social et l'hébergement-restauration sont les autres secteurs d'activité qui regroupent les salariés les plus exposés au risque d'accident du travail. Il existe une forte disparité entre les différentes catégories de salariés. Le nombre moyen d'accidents pour un million d'heures de travail s'élève à 43 pour les ouvriers, contre 3 pour les cadres et 7 pour les professions intermédiaires. Pour un nombre d'heures de travail donné, les jeunes sont plus touchés que leurs aînés et les hommes plus que les femmes.

Plus de 50 000 **maladies professionnelles** ont été reconnues en 2010, dont 85 % de troubles musculo-squelettiques (TMS). Les ouvriers et les femmes, tout particulièrement les ouvrières, sont les plus exposés. Dans l'ensemble des maladies professionnelles reconnues, la part que représentent les maladies provoquées par l'amiante est faible, mais elles constituent la grande majorité des cancers professionnels et leurs issues sont souvent mortelles. La surdit  affecte principalement les ouvriers de l'industrie, tandis que les jeunes coiffeuses sont les plus exposées aux dermatoses. La reconnaissance d'une maladie professionnelle intervient le plus souvent entre 40 et 59 ans. ■

### Définitions

**Durée hebdomadaire du travail** : nombre d'heures déclaré par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée (dans l'enquête Emploi). Elle diffère de la durée collective hebdomadaire du travail, qui mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Depuis 2000 dans les entreprises de plus de 20 salariés et depuis 2002 dans les autres, la **durée légale hebdomadaire du travail** est fixée à 35 heures pour les salariés à temps complet. La durée collective reste aujourd'hui supérieure en moyenne à 35 heures car elle inclut des heures supplémentaires « structurelles », effectuées chaque semaine par certains salariés soumis à un horaire collectif supérieur à la durée légale.

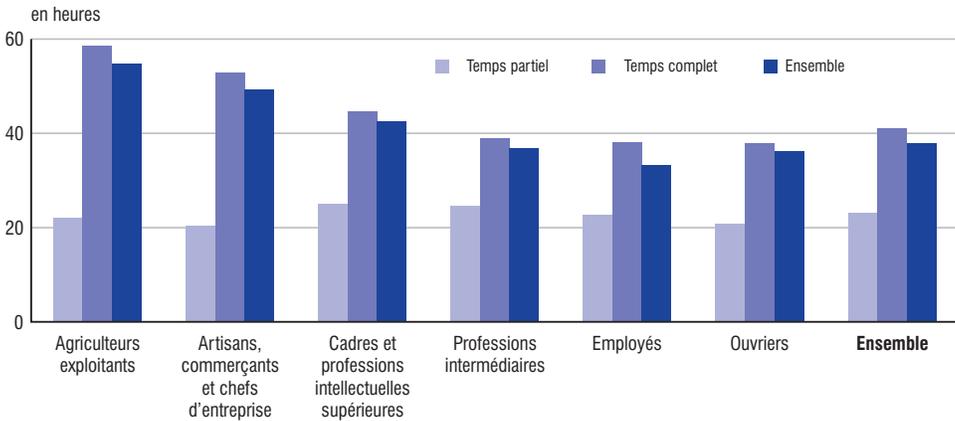
**Accident du travail** : accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam-TS, et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

**Maladie professionnelle** : c'est une atteinte à la santé contractée au cours du travail et qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine. Les symptômes apparaissent après une période de latence.

### Pour en savoir plus

- « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 47, juillet 2013.
- *Emplois et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013 (*fiches* 3.3 et 3.6).
- « Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse », *Dares Analyses*, à paraître.
- « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007 », *Dares Analyses* n° 56, septembre 2010.
- « L'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007 », *Dares Analyses* n° 50.2, décembre 2009.

## 1. Durée hebdomadaire moyenne du travail en 2012



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestres 2012.

## 2. Horaires atypiques habituels ou occasionnels selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

en %

	Travail habituel ou occasionnel ...					Horaires de travail irréguliers	
	au domicile	le soir (20h-00h)	la nuit (00h-5h)	le samedi	le dimanche	Alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc.	Variables d'une semaine à l'autre
Agriculteurs exploitants (2 %)	73	68	38	96	85	0	58
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 %)	48	49	15	84	45	0	47
Cadres et professions intellectuelles supérieures (18 %)	44	51	15	51	34	1	28
Professions intermédiaires (25 %)	20	36	15	48	31	5	25
Employés (28 %)	9	26	13	53	33	5	25
Ouvriers (21 %)	2	28	20	42	18	15	17
<b>Ensemble</b>	<b>21</b>	<b>36</b>	<b>16</b>	<b>52</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>26</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent la répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2012.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestres 2012.

## 3. Nombre d'accidents du travail pour un million d'heures de travail en 2010

	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadres et chefs d'entreprise	2	3	3
Professions intermédiaires	7	8	7
Employés	24	17	19
Ouvriers	43	40	43
<b>Âge</b>			
De 15 à 19 ans	54	25	44
De 20 à 29 ans	35	19	28
De 30 à 39 ans	26	15	22
De 40 à 49 ans	23	16	20
De 50 à 59 ans	19	16	18
60 ans ou plus	13	12	13
<b>Ensemble</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>22</b>

Champ : France, salariés du régime général présents dans les DADS (sont notamment exclus les salariés des autres régimes de sécurité sociale couvrant le risque d'accident du travail comme les agents titulaires de la SNCF, les agents contractuels des organismes de l'État et les salariés des services domestiques).

Lecture : en 2010, pour un million d'heures de travail salariées, les femmes ouvrières totalisent en moyenne 40 accidents du travail reconnus par le régime général.

Sources : Cnam-TS (accidents du travail) ; Insee, DADS (heures salariées) ; calculs Dares.

## 3.7 Salaires du secteur privé et des entreprises publiques

En 2011, un salarié **du secteur privé ou d'une entreprise publique** perçoit en **équivalent-temps plein** (EQTP) en moyenne par an 25 560 euros nets de tous prélèvements à la source (soit un salaire mensuel moyen de 2 130 euros). En euros courants, le salaire net moyen progresse un peu plus en 2011 qu'en 2010 (+ 2,3 % contre + 2,0 %). Cette hausse des salaires intervient dans un contexte d'augmentation de l'inflation (+ 2,1 % en moyenne en 2011 après + 1,5 % en 2010). De ce fait, le salaire net moyen en euros constants ralentit pour la deuxième année consécutive en 2011 : sa progression est limitée à 0,2 %, après + 0,5 % en 2010 et + 1,2 % en 2009.

Le salaire annuel net moyen en EQTP varie de 23 200 euros dans le commerce à 27 450 euros dans l'industrie.

En 2011, après une année d'amélioration succédant à deux années de repli, le salaire moyen des cadres baisse de nouveau de 1,5 % en euros constants en 2011. Les rémunérations des cadres sont plus cycliques car elles comprennent une part variable plus élevée que pour les autres catégories socioprofessionnelles. Le salaire moyen des cadres baisse dans tous les secteurs sauf dans les activités financières et d'assurance (+ 0,6 % en euros constants). Celui des professions intermédiaires baisse de 0,3 %, celui des employés augmente de 1,0 % et celui des ouvriers augmente de 2,1 %. De fait, les pertes d'emplois enregistrées dans l'industrie, la construction et l'intérim, qui touchent surtout des salariés peu qualifiés et faiblement rémunérés, conduisent

mécaniquement à une hausse du salaire moyen des ouvriers.

Le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 1,6 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (après une hausse limitée à 0,5 % en 2010 du fait d'une très faible inflation en 2009). Ainsi, en 2011, le Smic horaire baisse de 0,3 % en euros constants. Un salarié à temps plein au Smic a perçu 1 074 euros nets par mois en 2011.

Le **rapport interdécile**, qui mesure la dispersion des salaires, reste stable à 2,9 depuis 2004 : les salaires des cadres sont davantage dispersés (3,0) que ceux des professions intermédiaires (2,2), des employés (1,9) et des ouvriers (1,9). Le salaire annuel net médian, qui partage les salariés en EQTP en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 20 550 euros (soit 1 710 euros par mois). Il est inférieur de près de 20 % au salaire net moyen et augmente également de 0,2 % en euros constants. 10 % des salariés en EQTP ont gagné moins de 14 040 euros en 2011 (1 170 euros mensuels), tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % gagnent plus de 40 810 euros (3 400 euros mensuels).

En 2011, le salaire moyen progresse pour les femmes (+ 0,5 %) alors qu'il stagne pour les hommes, ce sur l'ensemble de la hiérarchie salariale. Aussi, l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes se réduit de nouveau légèrement : en EQTP, une salariée gagne en moyenne 19,3 % de moins qu'un salarié homme. À âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et temps travaillé équivalents, il reste un écart de salaire entre hommes et femmes de l'ordre de 11 %. ■

### Définitions

Le **secteur privé et les entreprises publiques** recouvrent l'ensemble des salariés, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles, ainsi que les apprentis, stagiaires et titulaires d'emplois aidés.

Le **salaire en équivalent-temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte *au prorata* de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Le **Smic** (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier (au 1<sup>er</sup> juillet jusqu'en 2009). Jusqu'en 2012, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac », à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le Smic est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de cet indice des prix. Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

**Rapport interdécile** : voir *fiche 3.8*.

Sauf mention contraire, les niveaux de salaires sont exprimés en euros courants et les évolutions en euros constants.

### Pour en savoir plus

- « Secteur privé et entreprises publiques : en 2011 », *Insee Première*, à paraître.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), *fiches 3.8 et 6.4*.

# Salaires du secteur privé et des entreprises publiques 3.7

## 1. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	2001	2010	2011	en moyenne par an entre 2001 et 2011	2010-2011
<b>Ensemble</b>	<b>20 300</b>	<b>24 980</b>	<b>25 560</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>
Cadres <sup>1</sup>	41 270	47 560	47 850	0,1	-1,5
Professions intermédiaires	21 240	25 730	26 190	0,7	-0,3
Employés	14 440	18 090	18 650	1,2	1,0
Ouvriers	15 020	18 820	19 620	1,3	2,1
<b>Hommes</b>	<b>22 140</b>	<b>27 170</b>	<b>27 750</b>	<b>0,9</b>	<b>0,1</b>
Cadres <sup>1</sup>	43 980	51 330	51 620	0,2	-1,5
Professions intermédiaires	22 410	27 210	27 710	0,7	-0,3
Employés	15 330	19 140	19 780	1,1	1,2
Ouvriers	15 500	19 340	20 160	1,2	2,1
<b>Femmes</b>	<b>17 360</b>	<b>21 830</b>	<b>22 390</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>
Cadres <sup>1</sup>	33 810	39 740	40 340	0,4	-0,6
Professions intermédiaires	19 610	23 790	24 140	0,7	-0,6
Employées	14 110	17 660	18 180	1,1	0,8
Ouvrières	12 780	16 120	16 770	1,3	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers 2001 et 2010 définitifs et 2011 semi-définitif (exploitation au 1/12).

## 2. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le secteur

	Niveau en euros courants		Évolution 2010-2011 en euros constants (en %)	Structure des effectifs (en %)	
	2010	2011		2010	2011
Industrie	26 620	27 450	1,0	19,8	19,5
Construction	22 980	23 580	0,5	8,8	8,7
Transports	24 830	25 510	0,6	8,2	8,2
Commerce	22 750	23 200	-0,1	17,6	17,5
Services	25 550	26 040	-0,2	45,6	46,1
<b>Ensemble</b>	<b>24 980</b>	<b>25 560</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers 2010 définitif et 2011 semi-définitif (exploitation au 1/12).

## 3. Distribution des salaires annuels nets en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle en 2011

	en euros				
	Ensemble	Cadres <sup>1</sup>	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 <sup>er</sup> décile (D1)	14 040	24 780	16 760	13 180	13 620
2 <sup>e</sup> décile (D2)	15 660	29 190	19 110	14 340	15 070
3 <sup>e</sup> décile (D3)	17 130	32 860	21 000	15 270	16 240
4 <sup>e</sup> décile (D4)	18 710	36 250	22 730	16 190	17 360
<b>5<sup>e</sup> décile (médiane)</b>	<b>20 550</b>	<b>39 730</b>	<b>24 430</b>	<b>17 160</b>	<b>18 510</b>
6 <sup>e</sup> décile (D6)	22 830	43 740	26 240	18 300	19 760
7 <sup>e</sup> décile (D7)	25 880	49 030	28 380	19 760	21 230
8 <sup>e</sup> décile (D8)	30 830	57 290	31 340	21 810	23 150
9 <sup>e</sup> décile (D9)	40 810	74 060	36 450	25 450	26 320
<b>Rapport interdécile (D9/D1)</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés des particuliers-employeurs.

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1<sup>er</sup> décile de salaire (D1), soit 14 040 euros par an.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichier semi-définitif (exploitation au 1/12).

## 3.8 Salaires de la fonction publique

**F**in 2011, en France, la fonction publique emploie 5,5 millions de salariés dont 2,1 millions dans la fonction publique d'État hors militaires (FPE), 1,9 million pour la fonction publique territoriale (FPT) et 1,0 million dans le **secteur hospitalier public** (SHP).

En 2011, en France, un **salarié** gagne en moyenne par an en **équivalent-temps plein** (EQTP) 29 210 euros nets dans la fonction publique d'État (FPE), 21 870 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 26 490 euros dans le secteur hospitalier public (SHP). Ces écarts salariaux reflètent essentiellement des répartitions par catégorie statutaire très différentes entre les trois fonctions publiques. En effet, dans la FPE, 64 % des titulaires sont de catégorie A, contre 24 % dans le SHP (hors personnel médical) et 9 % dans la FPT. À l'inverse, les agents titulaires de catégorie C, moins qualifiés, sont beaucoup plus nombreux dans la FPT (77 %) et dans le SHP (51 %).

Entre 2010 et 2011, dans la FPE, le salaire moyen net en EQTP augmente de 2,0 % en euros courants, soit une baisse de 0,1 % en euros constants, compte tenu de la hausse des prix en 2011 (+ 2,1 %). La diminution atteint 0,6 % en euros constants dans le SHP et 0,8 % dans la FPT. La forte diminution de salaires des titulaires de catégorie A dans le SHP s'explique par le passage d'environ la moitié des infirmiers (en majorité des jeunes en début de carrière) de la catégorie B à la catégorie A. Les infirmiers restés dans la catégorie B sont en moyenne plus âgés et mieux rémunérés, c'est pourquoi l'écart est faible entre les salaires moyens des catégories A et B dans le SHP. Par ailleurs, ils ont bénéficié d'une revalorisation comme les agents de catégorie B des corps techniques, médico-techniques, administratifs et de rééducation.

### Définitions

**Salaires en équivalent-temps plein** (EQTP) : voir *fiche 3.7*.

**Secteur hospitalier public** (SHP) : ce sont des établissements publics (catégorie juridique agrégée des personnes morales et organismes soumis au droit administratif) dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z, NAF rév.2) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

**Rapport interdécile** : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

**Avertissement - Changements de champ dans la fonction publique d'État**

Les agents des établissements publics administratifs ont été intégrés dans la fonction publique d'État alors qu'ils étaient auparavant exclus du champ FPE de la fiche de l'édition 2012 de *France, portrait social*.

### Pour en savoir plus

- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP, édition 2013.
- « Légère baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2010 et 2011 », *Informations rapides* n° 184, août 2013.

Suite à la faible revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+ 0,25 % en 2011) et de l'indice minimum de la fonction publique (+ 3 points en 2011), le salaire des agents titulaires de catégorie C diminue de 1,2 % en euros constants dans la FPE. Par contre, celui des non-titulaires de la FPE augmente de 0,9 % en euros constants sous l'effet notamment de l'intégration d'un établissement de 8 000 non-titulaires dans le périmètre de la FPE en 2011, qui explique 0,4 point de hausse. Le salaire des titulaires de la FPT diminue de 0,9 % en euros constants. Avec la forte baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés entre 2010 et 2011, celui des non-titulaires augmente en revanche de 0,3 %.

Dans les trois versants de la fonction publique, le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, pour toutes les catégories statutaires mais plus particulièrement pour les titulaires de catégorie A. Dans la FPE et la FPT, l'écart salarial entre hommes et femmes au sein des titulaires de catégorie A atteint 19 %, contre 16 % dans le SHP (hors personnel médical). Dans le SHP, 19 % des hommes appartiennent au personnel médical, dont le salaire moyen est nettement plus élevé, contre seulement 4 % des femmes. Sur l'ensemble des agents du SHP, l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes atteint 22 %. Dans la FPE et la FPT, les écarts entre les hommes et les femmes sont un peu moins marqués (respectivement 15 % et 11 %).

La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, est légèrement plus importante dans la FPE (2,4) et dans le SHP (2,3) que dans la FPT (2,0). Elle est, par ailleurs, plus faible dans chacune des fonctions publiques que dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 2,9 en 2011. ■

# Salaires de la fonction publique 3.8

## 1. Salaire annuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire dans la fonction publique en 2011

	Fonction publique d'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveaux (en euros)	Évolution 2010/2011 (en % et en euros constants)	Niveaux (en euros)	Évolution 2010/2011 (en % et en euros constants)	Niveaux (en euros)	Évolution 2010/2011 (en % et en euros constants)
<b>Salaire annuel net moyen en EQTP</b>						
Titulaires	31 040	-0,2	22 630	-0,9	24 600	-0,1
Catégorie A	34 210	-0,3	38 700	-1,4	29 570	-17,5
Catégorie B	28 350	0,2	26 930	-1,2	27 730	3,5
Catégorie C	22 170	-1,2	20 020	-1,1	20 670	-0,2
Non-titulaires	23 880	0,9	18 870	0,3	18 430	-0,5
Personnel médical	///	///	///	///	60 130	-3,0
<b>Ensemble</b>	<b>29 210</b>	<b>-0,1</b>	<b>21 870</b>	<b>-0,8</b>	<b>26 490</b>	<b>-0,6</b>
<b>Répartition des effectifs en EQTP (en %)</b>						
Titulaires	74		80		77	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)						
Catégorie A	64		9		24	
Catégorie B	19		14		26	
Catégorie C	16		77		51	
Non-titulaires	26		20		15	
Personnel médical	///		///		8	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Part des femmes (en %)</b>						
	<b>59</b>		<b>58</b>		<b>77</b>	

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

## 2. Salaire annuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire et par sexe dans la fonction publique en 2011

	Fonction publique d'État (FPE)			Fonction publique territoriale (FPT)			Secteur hospitalier public (SHP)		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
<b>Salaire annuel net moyen en EQTP (en euros)</b>									
Titulaires	34 000	28 920	15	23 980	21 580	10	25 120	24 470	3
Catégorie A	38 740	31 280	19	43 710	35 520	19	34 250	28 670	16
Catégorie B	29 110	27 490	6	28 790	25 870	10	28 950	27 510	5
Catégorie C	23 150	21 610	7	21 360	18 900	12	21 020	20 560	2
Non-titulaires	25 980	22 520	13	20 290	18 010	11	20 200	17 920	11
Personnel médical	///	///	///	///	///	///	63 900	55 250	14
<b>Ensemble</b>	<b>32 030</b>	<b>27 240</b>	<b>15</b>	<b>23 320</b>	<b>20 800</b>	<b>11</b>	<b>31 820</b>	<b>24 870</b>	<b>22</b>
<b>Répartition des effectifs en EQTP (en %)</b>									
Titulaires	75	74		82	78		67	80	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)									
Catégorie A	60	66		8	10		19	25	
Catégorie B	25	15		11	16		20	27	
Catégorie C	14	18		80	74		61	48	
Non-titulaires	25	26		18	22		14	15	
Personnel médical	///	///		///	///		19	4	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

## 3. Indicateurs de dispersion des salaires annuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2011

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % des salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1<sup>er</sup> décile de salaire (D1), soit 17 500 euros par an en EQTP dans la FPE.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

